

REPUBLIQUE DU DAHOMÉY  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
---

DECRET N° 356 /PR/SGG.

ANNEE 1968  
--:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le  
référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant  
formation du Gouvernement ;

VU la lettre n°526/MSPAS/Cab. du 12 Novembre 1968 ;

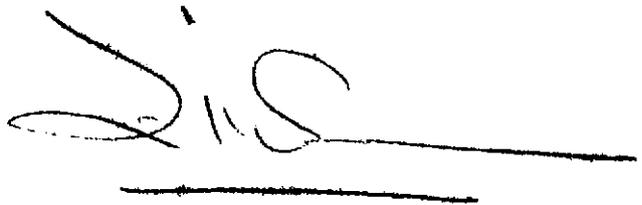
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 12 Novembre 1968, le Dr Daouda BADAROU, Ministre  
des Affaires Etrangères est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique  
et des Affaires Sociales et du Ministre de l'Information et du Tourisme, pendant  
l'absence du Me Benjamin d'ALMEIDA et de Mr Urbain NICOUE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République  
du Dahomey .-

Fait à COTONOU, le 13 Novembre 1968

par le Président de la République  
Chef du Gouvernement,



Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations:

PR 6 - MAE-MSPAS-MIT 6 - CS 6 - SGG 4 -  
IAA 1 - Gde Chanc. 1 - DGAJL 2 - DEP 2 -  
Dtion Stat. 2 - SGM 10 - JORD 1 - SGPR 1 -  
Ministères 8 - DCCT 1 - CES 5 - DN 1 -